Docusign Envelope ID: DD14FB97-F946-8ABC-8370-D331D4FFFA35

SARL 2BHL
CAPITAL : 50 000 €
SIEGE SOCIAL : 8 Route des Cimes – 64990 SAINT-PIERRE-D'IRUBE
R.C.S BAYONNE 514 269 802

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX
LE 07 SEPTEMBRE

Les associés se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, un instant après la cession de parts intervenue entre Monsieur Philippe HERBERT et la SARL XAMADE.

L'assemblée est présidée par Monsieur Nicolas LEON agissant en qualité de cogérant.

Ordre du jour :
1°- Constatation de la cession des titres ;
2°- Renumérotation des parts ;
3°- Modifications statutaires ;
4°- Pouvoirs.

Sont à la disposition des associés, sur le bureau de l'Assemblée : les statuts.

La Présidence déclare à l'Assemblée qui lui en donne acte que les associés ont pu exercer au siège social le droit de communication qui leur est reconnu par les textes.

La discussion est ensuite ouverte.

La discussion étant close, la Présidence met successivement aux voix les résolutions suivantes mises à l'ordre du jour, non sans avoir vérifié, avant chaque vote, le maintien des conditions requises pour son intervention régulière.

PREMIERE RESOLUTION – CONSTATATION DE LA CESSION DES TITRES

La collectivité des associés constate la cession de :

- 1 part sociale par Monsieur Philippe HERBERT au profit de la SARL XAMADE.

La collectivité des associés constate que l'ensemble des associés a donné son agrément pour l'intervention de la cession susvisée.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION – RENUMEROTATION DES PARTS

La collectivité des associés décide de renuméroter les parts sociales de la société, savoir :
- Monsieur Nicolas LEON : la part qu'il détient actuellement, anciennement numérotée 2 **est renumérotée 1** ;

Paraphe

Docusign Envelope ID: DD14FB97-F946-8ABC-8370-D331D4FFFA35

- La SARL XAMADE : les parts qu'elle détient actuellement, anciennement numérotées 1 et de 3 à 500 **sont renumérotées de 2 à 500**.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION – MODIFICATIONS STATUTAIRES

La collectivité d'associés, connaissance prise des résolutions qui précèdent décide de modifier les statuts comme suit :

« ***2.5.2 - SOUSCRIPTION ET LIBERATION***

Suite à une cession de parts en date du 07 septembre 2026, les 500 parts émises souscrites en totalité et intégralement libérées, sont réparties comme suit :

- Monsieur Nicolas LEON,
Titulaire d'1 part portant le numéro 1……1 p

- la SARL XAMADE,
Titulaire de 499 parts, numérotées de 2 à 500……499 p

TOTAL……500 p

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION - POUVOIRS

La collectivité des associés confère tous pouvoirs à la gérance pour effectuer ou faire effectuer les formalités résultant de la résolution qui précède.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

L´ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole la séance est levée.

Signé par :
Nicolas LEON
EE381008729248A...